COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2016

<u>Présents</u>: Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés : Madame Géraldine GERIN

Pouvoir de Monsieur David SUPPLICIAU à Madame Alison PETIT

Pouvoir de Madame Corinne SERRE à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit du recours à la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la conclusion de marchés avec des entreprises de travaux dans le cadre des réparations à effectuer sur équipements publics suite aux précipitations et inondations de mai et juin 2016. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet ajout à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation et indique ne pas avoir reçu de nouvelle notification de subvention. Elle signale néanmoins que le Club d'aéromodélisme adresse ses remerciements à la municipalité pour le versement de la subvention au club.

1- PLAN DE FINANCEMENT - SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le 13 juin 2016, le Conseil Municipal a, par une délibération de principe, sollicité une demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales, afin de financer le coût élevé des réparations imprévues des infrastructures communales suite aux inondations du mois de mai. Madame le Maire rappelle qu'une subvention de 30% du montant H.T. des travaux est envisageable, sur la base de l'estimatif formulé par les services du Conseil Départemental. Par ailleurs, elle informe l'assemblée que le Conseil Départemental a confirmé le versement, au profit de la commune, d'une aide financière exceptionnelle de 17 000€ pour ces travaux. De même, elle remercie les conseillers départementaux et les maires de communes du canton pour leur mobilisation : les communes ont décidé d'une réaffectation d'une partie de la Dotation Cantonale d'Equipement aux communes du canton touchées par les inondations de mai et juin derniers. Les membres du Conseil Municipal saluent ce geste de solidarité.

Madame le Maire rappelle que les travaux de réparations sur les infrastructures communales doivent débuter rapidement, afin d'assurer la sécurité des habitants et de leurs biens. C'est pourquoi elle propose le vote d'un plan de financement pour cette opération. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de solliciter une subvention de 60 483 €, soit 30 % du montant de l'opération, au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles, de prendre acte du versement d'une subvention de 17 000 € par le Conseil Départemental, et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération (H.T.)	201 610,00 €	
Financement de l'opération		
Subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales (30%)	60 483,00€	
Subvention du Conseil Départemental (8,43%)	17 000,00 €	
Fonds propres (61,57%)	124 127,00 €	

2- RECOURS A L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS CONSECUTIFS AUX INTEMPERIES DES MOIS DE MAI ET JUIN

La subvention sollicitée pour le financement des travaux de réparations des dégâts consécutifs aux intempéries des mois de mai et de juin n'est pas confirmée, et la date de son versement, aléatoire, et peut ne pas coïncider avec l'urgence des travaux à entreprendre. Madame le Maire rappelle qu'une mise en sécurité pour stopper l'effondrement des berges doit être entreprise dès que possible. Les emprunts contractés par le passé arrivent à leur terme en 2019 et 2020. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux urgents. La question d'un remboursement anticipé de l'emprunt est posée, elle sera transmise à l'organisme financeur. Le Conseil décide, à l'unanimité, et après avoir pris connaissance de différentes offres, d'autoriser Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement de 200 000 € sur une durée de 10 ans, dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts de 5 191,90 €, destiné à financer les travaux de réparation des dégâts consécutifs aux intempéries (inondations et coulées de boue reconnues en catastrophe naturelle).Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer ledit contrat de prêt et à procéder au déblocage des fonds et aux opérations comptables afférentes.

3- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 juin 2016 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé un nouveau plan de financement pour le projet de création de vestiaires de football. Une subvention avait été sollicitée auprès des services de l'Etat, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (DSIPL). Il s'avère que les crédits disponibles dans le cadre de ce fonds ont été attribués. Notre projet de création de vestiaires de football n'a pas été retenu. De même le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ne pourra financer l'opération au titre du programme « Equipements et matériels sportifs », les vestiaires n'étant qu'exceptionnellement financés, à titre dérogatoire. Par contre, le règlement d'intervention d'un Plan de soutien au bâtiment et travaux publics a été adopté en assemblée plénière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté le 24 juin 2016 et le projet pourrait être éligible à ce dispositif. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, une subvention de 36 840 € (soit 20% du montant H.T.de l'opération) au titre du Plan de soutien au bâtiment et travaux publics, et d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Dépenses prévisionnelles (H.T.)		Financements			
Création de vestiaires sportifs - Coût prévisionnel du projet (H.T.)	184 200 €	Dépenses éligibles en totalité		Dépenses partiellement éligibles	
Frais de dépenses annexes : Dont : - Honoraires	24 200 €	Plan de soutien au			
architectes/bureaux d'études - Bureau de contrôle et coordinateur SPS	16 000 €	Bâtiment et T.P. (20%)	36 840,00 €		
 Sondages géotechniques 	3 200 €				r.
	5 000 €				
Coût prévisionnel des travaux		Fonds propres (62,76 %)	115 612,50 €	-Conseil Départemental de la Nièvre (7,34 % des dépenses éligibles/	11 747,50 €
	160 000 €			6,38 % du montant total de l'opération) - Ligue de Football Amateur (12,50 %des dépenses éligibles / 10,86 % du montant total de l'opération)	20 000,00 €

Mme GERALDINE GERIN rejoint l'assemblée.

4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

De même que pour le projet de création de vestiaires de football, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention au titre du Plan de soutien au bâtiment et travaux publics mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'opération de mise en accessibilité de la mairie par l'installation d'un élévateur destiné aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, une subvention de 12 421,00 € (soit 20% du montant H.T.de l'opération) au titre du Plan de soutien au bâtiment et travaux publics, et d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Mise en accessibilité de la Mairie Montant prévisionnel du projet H.T.	62 106,00	
Financement de l'opération		
Subvention DETR 2016		
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (patrimoine bâti)	20 365,00 €	
32,79%		
Subvention Conseil Régional		
Au titre du Plan de soutien au bâtiment et travaux publics	12 421,00 €	
20 %		
Fonds propres	29 320,00 €	
47,21%		

5- CONTRAT AIDE

Par délibération du 6 juillet 2015, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur du recrutement d'un agent en contrat aidé pour faire face à la nouvelle organisation des activités périscolaires. Ce contrat, arrivé à son terme, était d'une durée de 12 mois, à 22h50/semaine. Sur proposition de la commission du personnel réunie le 3 juin dernier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de Pôle Emploi la signature d'un contrat aidé à compter de la rentrée 2016-2017, pour une période de 12 mois à 20H/semaine rémunérées au SMIC, charge Madame le Maire d'accomplir les démarches nécessaires, et l'autorise à signer le contrat correspondant.

6- RECOURS A LA PROCEDURE DE NEGOCIATION SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

La commune de Neuvy a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boues consécutives aux intempéries du 28 mai au 1^{er} juin2016. Comme rappelé en début de séance, les infrastructures communales ont subi des dommages importants qui exigent des réparations urgentes pour la sécurité des habitants. Les délais exigés par les procédures de marchés publics sont incompatibles avec l'urgence des travaux à entreprendre. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recourir à la procédure de négociation sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux relatifs à ces réparations, autorise Madame le Maire à engager ladite procédure et à signer les marchés à intervenir.

La question de la gestion des arbres déracinés situés dans la Loire est soulevée. Madame le Maire se rapprochera des services de la Centrale Nucléaire, normalement compétents sur cette portion, pour solliciter l'évacuation de ces embâcles.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une famille habitant le Parc du Château a offert aux élus, aux services technique et administratif des bouquets de fleurs et des chocolats afin de les remercier pour l'aide et le secours apportés pendant les inondations des mois de mai et juin derniers. La municipalité est touchée par ce geste.
- Un habitant de Neuvy souhaitant garder l'anonymat, a fait un don de 1 000 € au CCAS suite aux inondations. Le Conseil Municipal le remercie vivement pour ce geste.

- Madame le Maire informe l'assemblée des grandes lignes du rapport annuel 2015 de la Centrale Nucléaire de Belleville. Ce rapport est consultable à l'accueil de la Mairie.
- Une enquête commandée par l'Association des Maires de France (AMF) dresse le bilan de la réforme des rythmes scolaires. Elle met en évidence l'impact significatif de la réforme sur les finances des collectivités concernées (communes et intercommunalités lorsqu'elles ont la compétence). Si des aides ont été versées, le reste à charge demeure élevé : 70 % du coût. Le rapport souligne les difficultés financières et organisationnelles engendrées par le dispositif.
- Un nouveau service est en ligne pour les abonnés au réseau des Médiathèques. Dénommée « Marguerite », cette plateforme en ligne permet l'accès à de nombreuses ressources numériques.
- La Poste informe la Municipalité qu'elle modifiera ses horaires pendant l'été. Du 25 juillet au 20 août 2016, les horaires d'ouverture seront les suivant : le mardi de 9h à 11h30, le jeudi de 9h à 12h30, le samedi de 9h à 12h.
- Il a été procédé à l'inauguration de la plaque apposée à la salle polyvalente, qui porte désormais le nom de Monsieur Renzo CECCON.
- La prestation des enfants de la Chorale JITRO a ravi les spectateurs venus assister au concert du dimanche 3 juillet dernier, à l'église de Neuvy.
- Enfin, Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la municipalité par une commerçante qui fermera son établissement le 9 juillet 2016 à 19h30, pour les festivités organisées à l'occasion de la Fête Nationale. La commerçante dit avoir déploré l'extinction de l'éclairage public à 23 heures lors de la fête de la Musique, ce qui aurait provoqué l'agitation de jeunes, et engendré des dégradations. Le Conseil Municipal prend acte de cette fermeture, mais tient à rappeler que la commune met tout en œuvre pour organiser de belles manifestations, qui puissent profiter au commerce local. Madame le Maire déplore que de tels efforts ne soient pas compris. Madame le Maire effectue un rappel sur le déroulement de la soirée.

Madame le Maire donne la parole aux personnes présentes.

Un administré souhaite obtenir des informations sur le résultat des tests à la fumée sur le réseau d'assainissement collectif de la commune. Madame le Maire indique que le rapport a été reçu en mairie, et qu'une réunion sera sollicitée auprès du prestataire afin de fixer la suite à lui donner.

De même, il est demandé l'état d'avancement du dossier relatif à implantation d'une antenne de télécommunications sur Neuvy. Le projet est bloqué actuellement pour des raisons d'urbanisme, ce que déplore l'équipe municipale.

Enfin, il est indiqué aux membres du Conseil que des économies pourraient être envisageables sur l'éclairage public en modifiant certains réglages. La question sera posée au syndicat d'électricité qui gère le réseau.

Le Conseil Municipal décide de porter un autre point à l'ordre du jour du Conseil :

7- HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public s'éteint en été à 23 heures. Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer l'extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h30 durant les mois de juin, juillet, août, septembre, et de de 23h à 5h30 pour la période du 1^{er} octobre au 31 mai, ceci pour l'année en cours et les années à venir.

Madame le Maire clôture la séance après avoir vérifié qu'aucune nouvelle observation n'était portée au cahier de doléances.

Fin de séance à 20H55.

La secrétaire, Alison PETIT Le Maire, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ